

Conseil communal du 11 janvier 2010

Proposition de motion déposée par M. Maingain

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- J'espère qu'aujourd'hui, nous voterons sur le fond de cette motion relative à l'enseignement francophone en périphérie et que tous pourront exprimer leur soutien à une solution structurelle en la matière.

M. le Bourgmestre.- Après concertation, le Collège a estimé que cette motion n'était pas recevable, même s'il comprend les intentions et les exigences de M. Maingain. Nous proposons donc de voter contre la proposition de M. Maingain. La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Nous avons déjà débattu de la recevabilité de cette motion. Sur le fond, le groupe ECOLO a marqué son désaccord, car le texte n'est pas conforme aux décisions des présidents de parti francophones. Nous avons déposé des amendements dans le sens d'un dialogue avec la Flandre, dans une stratégie de défense des droits des francophones dans les communes concernées. Je rappelle toutefois que la proposition telle qu'amendée par nous a été votée dans d'autres communes. Sur la recevabilité, mon groupe s'abstiendra donc. Nous souhaitons ainsi marquer notre désaccord, d'une part avec l'esprit du texte proposé par le MR et, d'autre part, avec la majorité, qui estime que la question ne relève pas du Conseil communal.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- Vous dites que ma proposition est irrecevable sous prétexte qu'elle ne concernerait pas notre commune. Nous avons pourtant voté des motions qui touchaient à d'autres niveaux de pouvoir et qui ne relevaient pas des compétences communales. Citons la motion déposée par une conseillère du PS

qui concernait des questions internationales. Je demande donc au Collège d'être cohérent et de rejeter également ce type de motion.

Le lien entre l'objet de la motion et notre commune est simple : le jour où cet enseignement ne sera plus organisé en périphérie, les élèves concernés se reporteront, *de facto*, sur la Région bruxelloise et ses écoles déjà saturées que vous réservez aux Bruxellois. Je ne voudrais pas que l'on abandonne la périphérie faute d'avoir le courage politique de prendre position. Je regrette de constater que certains manquent d'un tel courage et préfèrent être solidaires de partenaires néerlandophones de leur majorité, plutôt que de soutenir les francophones de la périphérie. Vous aviez affirmé que cette motion ne vous posait pas le moindre problème sur le fond. Pourtant, elle vous a déjà été soumise à cinq reprises et vous avez tenté, à chaque fois, d'en différer le vote.

M. le Bourgmestre.- Vous estimez donc qu'à la cinquième soumission, je dois accepter le texte, même s'il n'a pas été modifié ?

M. Maingain.- En outre, le Collège crée une jurisprudence qui me paraît malsaine. Elle consiste à pouvoir refuser l'inscription d'un point à l'ordre du jour sous quelque obscur prétexte, et à empêcher ainsi l'expression démocratique des conseillers. C'est une manière d'éviter de se prononcer sur le fond et d'écarter les questions qui dérangent... Je souhaite que l'on vote sur le fond de cette motion. D'autres conseils communaux, auxquels participent le PS, ECOLO ou le VLD l'on fait. Seule Bruxelles pose problème. J'en ai assez que l'on rejette le débat démocratique par manque de courage politique et de solidarité avec la périphérie.

M. le Bourgmestre.- En réalité, vous voudriez que la minorité impose la démocratie à la majorité. La démocratie, monsieur Maingain, est un débat qui débouche sur un vote. Que nous dites-vous sur l'absence de démocratie au sein de cette assemblée ? Devons-nous nous plier à l'avis d'autres sections ? J'espère que vous plaisantez.